

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 14 janvier 2020  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; monsieur Maurice Éthier; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis; monsieur Ghislain Laporte; monsieur Yan Ouellette; monsieur Timothée Tchiofo, tous commissaires formant quorum.

Étaient absentes : madame Suzanne Marceau.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Nelly Admo, directrice, service des ressources humaines; monsieur Martin Graton, directeur, service des ressources financières; madame Nathalie Provost, directrice, de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Chrystine Loriaux, directrice, Bureau des communications; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte et profite de l'occasion pour présenter le rapport annuel 2018-2019.

Elle souhaite par ailleurs une bonne année 2020 à tous.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**CC19/20-01-041**

**SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir modifié le titre du point 7.2 A) « Nouvelle école primaire Pierrefonds – Nomination des membres des comités de sélection », de la rubrique **SECRETARIAT GÉNÉRAL - Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements** pour le remplacer par « Nouvelle

école primaire Pierrefonds, école Allancroft et nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest - Nomination des membres des comités de sélection » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **GÉNÉRALITÉ**, le point 11 D) « Suivi au projet de Loi 40 » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir déplacé, le point 6.2 B) « Achat d'un terrain dans le secteur Saint-Laurent – Demande de financement au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (confidentiel) (séance tenante)» au pied de l'ordre du jour (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Certificat de l'Assemblée nationale du Québec » (à la demande de madame Abi Koné);

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2019**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

## **INVITÉS**

### **Membres de la TUCÉ**

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 5.1. Secteur des jeunes**
  - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
  - 6.1. Ressources humaines**
    - A) Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail – Pour adoption
    - B) Politique visant à promouvoir la civilité et prévenir le harcèlement en milieu de travail – Pour adoption
    - C) Politique d'accès à l'égalité en emploi – Pour adoption

- D) Politique d'attraction et de développement des talents – Pour adoption
- E) Politique de gestion des ressources humaines – Report

### **6.2. Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2020-2021, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 – Projet pour consultation
- B) Déplacé

### **6.3. Ressources matérielles**

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

### **7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information**

- A) Nomination d'un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents – Amendement à la résolution CC17/18-05-143
- B) Nomination d'un deuxième responsable du suivi des divulgations d'un acte répréhensible
- C) Substitut au Protecteur de l'élève – nomination pour consultation auprès du comité de parents (confidentiel) (séance tenante)
- D) Cession d'une partie du lot 1 842 495 (école Saint-Gérard)
- E) Acquisition des lots 6 230736 et 4 929 379 à 4 929 384 du cadastre du Québec sis sur le chemin du Golf, arrondissement Verdun, Montréal (confidentiel)

### **7.2 Secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements**

- A) Nouvelle école primaire Pierrefonds, école Allancroft et nouvelle école primaire Saint-Laurent Ouest - Nomination des membres des comités de sélection

## **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8.1. Organisation scolaire**

- A) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2019-2022 et liste des écoles et des centres – Adoption
- B) Projet de modification des territoires d'appartenance des écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc et la création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire Pierrefonds – Adoption
- C) Critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2020-2021 – Adoption

**8.2. Planification stratégique**

**8.3. Vérification interne et reddition de compte**

**8.4. Communications**

**8.5. Mesures d'urgence**

**9. TRANSPORT SCOLAIRE**

**10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 du Comité exécutif
- D) Comité de parents

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information de la Direction générale
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 19 octobre au 29 novembre 2019
- D) Suivi au projet de Loi 40

**12. QUESTIONS DIVERSE**

- A) Information Île-des-Sœurs
- B) Certificat de l'Assemblée nationale du Québec

**13. INFORMATION**

- A) Calendriers scolaires 2020-2021 FP/FGA – Vacances CCQ confirmées

**6.2 B)** Achat d'un terrain dans le secteur Saint-Laurent – Demande de financement au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (confidentiel) (séance tenante)

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 19 novembre 2019, a été remis aux commissaires le jeudi 6 janvier 2020;

**SUR PROPOSITION DE** madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

Dispense de  
lecture par la  
secrétaire  
générale

CC19/20-01-042

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
Conseil des  
commissaires du  
10 octobre 2016**

**CC19/20-01-043**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

**SUR PROPOSITION DE** madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 19 novembre 2020, tel que déposé.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Correspondance**

Madame Stefana Lamasanu, concernant la pièce #1 « Information du Ministre – Concentration de plomb dans l'eau », demande des précisions en ce qui a trait aux tests de plomb.

Monsieur Dominic Bertrand explique que le MÉES nous indique que la CSMB recevoir les équipements pendant le mois de février.

Une deuxième tournée des établissements est complétée. Les points d'eau qui devaient être fermés l'ont été et nous nous sommes assuré qu'il y ait suffisamment de point d'eau pour les élèves et le personnel.

Il rappelle les différentes démarches faites au cours des derniers mois.

**Période de  
question du  
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Invités**

Les représentants de la TUCÉ, Ekeshwar Outar de l'école secondaire Félix-Leclerc, Guillaume Benoît de l'école secondaire Monseigneur-Richard, Salma Sbaihi de l'école secondaire Saint-Laurent et Ivana Riveros-Arteaga de l'école secondaire Saint-Georges, rappellent leur mandat au sein de la TUCÉ et font part de l'avancement de leurs travaux.

**Santé mentale :**

Lors des deux dernières rencontres, les membres de la TUCÉ se sont penchés sur le dossier de la santé mentale. Ils ont, entre autres, rencontré la répondante des psychologues et mis en place un programme de jeunes entraînants étant présenté sous forme d'ateliers parascolaires, avant ou après la journée d'école.

**Environnement :**

Dans le dossier de l'environnement, le but de la TUCÉ serait d'arriver à réduire l'utilisation de plastique, notamment, les ustensiles. Ils

**Politique  
concernant  
l'alcool, les  
drogues et les  
médicaments en  
milieu de travail –  
Pour adoption**

**CC19/20-01-044**

croient qu'il serait utile d'utiliser des ustensiles compostables ou réutilisables dans les cafétérias d'écoles. Des projets pilotes pourraient être mis en place afin de faciliter l'implantation.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'une rencontre sera organisée avec le concessionnaire pour discuter de ces préoccupations. Elle invite les élèves à rencontrer les jeunes du comité environnement.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Projet de politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail pour adoption;
- C) Retour de consultation | Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail – tableau synthèse.

**ATTENDU** l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et la réglementation du cannabis le 17 octobre 2018;

**ATTENDU** l'obligation de la CSMB de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité de ses employés et de ses élèves;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Comité central de parents;

**ATTENDU** la demande de prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 octobre 2019;

**ATTENDU** le mandat octroyé au Service des ressources humaines d'effectuer l'analyse des retours de consultation;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

**ATTENDU** le retour de consultation présenté au Comité consultatif de gestion;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail déposée au soutien de la présente résolution, pour une entrée en vigueur le 20 janvier 2020.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Politique visant à  
promouvoir la  
civilité et prévenir**

Documents déposés :

- A) Sommaire;

**le harcèlement en  
milieu de travail –  
Pour adoption**

**CC19/20-01-045**

- B) Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail #CC13/14-05-156;
- C) Projet de politique visant à promouvoir la civilité et prévenir le harcèlement en milieu de travail pour adoption;
- D) Retour de consultation | Politique visant à promouvoir la civilité et prévenir le harcèlement en milieu de travail – tableau synthèse.

**ATTENDU** la *Loi sur les normes du travail*;

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale et du Service des ressources humaines de modifier et mettre à jour la Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 mai 2014;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

**ATTENDU** la demande de prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 octobre 2019;

**ATTENDU** le mandat octroyé au Service des ressources humaines d'effectuer l'analyse des retours de consultation;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

**ATTENDU** le retour de consultation présenté au Comité consultatif de gestion;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail adoptée en mai 2014 par la résolution #CC13/14-05-156, et ce, à compter du 20 janvier 2020.

D'adopter la Politique visant à promouvoir la civilité et prévenir le harcèlement en milieu de travail déposée au soutien de la présente résolution pour une entrée en vigueur le 20 janvier 2020.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Politique d'accès  
à l'égalité en  
emploi – Pour  
adoption**

**CC19/20-01-046**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Politique d'accès à l'égalité en emploi approuvée par la résolution #CC05/06-11-057;
- C) Projet de politique d'accès à l'égalité en emploi pour adoption;
- D) Retour de consultation | Politique d'accès à l'égalité en emploi – tableau synthèse.

**ATTENDU** la modification de la *Loi sur l'accès à l'égalité*

*en emploi dans les organismes publics;*

**ATTENDU** le programme d'accès à l'égalité en emploi;

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale et du Service des ressources humaines de mettre à jour la Politique d'accès à l'égalité en emploi adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 2 novembre 2005;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

**ATTENDU** la demande de prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 octobre 2019;

**ATTENDU** le mandat octroyé au Service des ressources humaines d'effectuer l'analyse des retours de consultation;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

**ATTENDU** le retour de consultation présenté au Comité consultatif de gestion;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la Politique d'accès à l'égalité en emploi existante adoptée en novembre 2005 par la résolution #CC05/06-11-057, et ce, à compter du 20 janvier 2020.

D'adopter la Politique d'accès à l'égalité en emploi déposée au soutien de la présente résolution pour une entrée en vigueur le 20 janvier 2020.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Politique  
d'attraction et de  
développement  
des talents – Pour  
adoption**

**CC19/20-01-047**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Politique de sélection adoptée par le Conseil des commissaires le 15 avril 1998;
- C) Politique de recrutement adoptée par le Conseil des commissaires le 15 avril 1998;
- D) Politique d'engagement adoptée par le Conseil des commissaires le 15 avril 1998;
- E) Projet de politique d'attraction et de développement des talents pour adoption;
- F) Retour de consultation | Politique d'attraction et de développement des talents – tableau synthèse.

**ATTENDU** la volonté de la Direction générale et du Service des ressources humaines de fusionner les politiques de sélection, de recrutement et d'engagement approuvées par le



Conseil des commissaires le 15 avril 1998;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

**ATTENDU** la demande de prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 octobre 2019;

**ATTENDU** le mandat octroyé au Service des ressources humaines d'effectuer l'analyse des retours de consultation;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

**ATTENDU** le retour de consultation présenté au Comité consultatif de gestion;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la Politique de sélection, la Politique de recrutement et la Politique d'engagement approuvées en avril 1998 par les résolutions #CP97/98-04-166, #CP97/-98-04-165 et #CP97/98-04-167, et ce, à compter du 20 janvier 2020.

D'adopter la Politique d'attraction et de développement des talents déposé au soutien de la présente résolution et modifiée séance tenante, pour une entrée en vigueur le 20 janvier 2020.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Politique de  
gestion des  
ressources  
humaines –  
Report**

**CC19/20-01-048**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Politique générale de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des commissaires le 15 avril 1998;
- C) Projet de politique de gestion des ressources humaines;
- D) Retour de consultation | Politique de gestion des ressources humaines – tableau synthèse.

**ATTENDU** l'adoption aux fins de consultation du projet de Politique de gestion des ressources humaines lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires le 21 mai 2019;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

**ATTENDU** la demande de prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 octobre 2019;

**ATTENDU** le mandat octroyé au Service des ressources humaines d'effectuer l'analyse des retours de consultation;

**ATTENDU** les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

**ATTENDU** le mandat octroyé en lien avec l'expérience employé et le recrutement survenu durant la période de consultation;

**ATTENDU** le souhait de parfaire une vision organisationnelle;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

De mandater la direction du Service des ressources humaines afin de revoir la vocation du projet de Politique de gestion des ressources humaines en tenant compte, notamment, des avis reçus et des démarches faites dans le cadre du mandat sur l'expérience employé et le recrutement;

De reporter la Politique de gestion des ressources humaines déposée au soutien de la présente résolution à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 juin 2020.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Document  
« Objectifs,  
principes et  
critères de  
répartition des  
allocations entre  
les  
établissements et  
pour la  
détermination des  
besoins de la  
Commission  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys » pour  
l'année scolaire  
2020-2021, pour  
entrer en vigueur  
à compter du 1<sup>er</sup>  
juillet 2020 –  
Projet pour  
consultation**

**CC19/20-01-049**

Documents déposés :

A) Sommaire;

B) *Document* « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2020-2021, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020;

**ATTENDU QUE** le document sur les « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » est revu annuellement;

**ATTENDU QUE** l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique indique que la Commission scolaire doit établir les objectifs et les principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire;

**ATTENDU** la consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) et des Conseils d'établissement prévue aux articles 193 (9), 187 (2) et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur

l'instruction publique, le Comité de répartition des ressources a formulé ses recommandations, qui sont incluses au document présenté au document de consultation joint, et que ces recommandations ont été présentées au Comité consultatif de gestion;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service des ressources financières et de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soumette à la consultation du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux EHDAA ainsi que des Conseils d'établissement, le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2020-2021 et de fixer le retour de consultation au 13 mars 2020.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Nomination d'un  
coordonnateur  
sectoriel de la  
gestion des  
incidents –  
Amendement à la  
résolution  
CC17/18-05-143  
CC19/20-01-050**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution # CC17/18-05-143

**ATTENDU** la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)*, la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG)*, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI), et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant du réseau de l'information (DRI);

**ATTENDU QUE** par sa résolution # CC17/18-05-143, le Conseil des commissaires a confié à M. Rémi Asselin, directeur du Service des ressources informatiques, les fonctions de CSGI;

**ATTENDU QUE**, suite au départ de M. Rémi Asselin, il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau CSGI;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité:

D'amender la résolution # CC17/18-05-143, et de confier à M. Wen-Ching Chang, directeur du Service des ressources informatiques, les fonctions de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI).

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC18/19-06-176
- C) Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

**ATTENDU** la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, laquelle prévoit l'obligation pour les organismes publics, de désigner un responsable du suivi des divulgations;

**ATTENDU QU'**en ce sens, le Conseil des commissaires a nommé, le 25 juin 2019, par la résolution CC18/19-06-176, un responsable du suivi des divulgations;

**ATTENDU QU'**il serait souhaitable de procéder à la nomination d'un deuxième responsable du suivi des divulgations, et ce, afin de faciliter le traitement de ces dernières, notamment lors de l'absence d'une des responsables;

**ATTENDU QUE** la nomination du responsable du suivi des divulgations relève du Conseil des commissaires;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité:

D'amender la résolution CC18/19-06-176, afin de désigner également Maïtre Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale, responsable du suivi des divulgations, et ce, à compter du 14 janvier 2019.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Curriculum vitae

**Nomination d'un deuxième responsable du suivi des divulgations d'un acte répréhensible**

**CC19/20-01-051**

**Substitut au Protecteur de l'élève – nomination pour consultation**

auprès du comité  
de parents

CC19/20-01-052

**ATTENDU QUE** les fonctions de Protecteur de l'élève sont actuellement occupées par Mme Monique Théroux;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un substitut au Protecteur de l'élève pour agir en cette qualité au cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la Protectrice de l'élève en titre;

**ATTENDU QU'**à cet effet, le Comité de gouvernance et d'éthique a constitué un comité pour procéder aux entrevues de sélection à la fonction de Protecteur de l'élève substitut;

**ATTENDU QU'**au terme de cet exercice, le comité de sélection a recommandé unanimement la candidature de Me Stéphanie Gauvreau, pour assumer les fonctions de Protecteur de l'élève substitut;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, il convient de soumettre la candidature de maître Gauvreau au Comité de parents;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De soumettre à la consultation du comité de parents la candidature de Me Stéphanie Gauvreau à la fonction de Protecteur de l'élève substitut;

De fixer le retour de consultation auprès de la Secrétaire générale au 31 janvier 2020.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Cession d'une  
partie du lot 1  
842 495 (école  
Saint-Gérard)

CC19/20-01-053

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Plan

**ATTENDU QU'**en novembre 2018, LocaPro, compagnie voisine de l'école Saint-Gérard, a fait part à la Commission scolaire de son désir d'acquérir une partie du lot 1 842 495, situé sur le terrain de l'école Saint-Gérard (ci-après « le Terrain »), propriété de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** la compagnie LocaPro utilise le Terrain depuis plusieurs années à titre de stationnement pensant qu'il lui appartient;

**ATTENDU QUE** le Terrain, d'une superficie de 99 mètres carrés (1066 pieds carrés), a été évalué par un évaluateur agréé à une valeur marchande de 43 000 \$ pour un usage commercial et de 21 000 \$ pour un usage public;

**ATTENDU QU'**après négociation, LocaPro et la Commission scolaire se sont entendus pour la cession du Terrain se fasse au prix de 25 000 \$ à charge pour LocaPro d'assumer les frais d'arpentage, de notaire et la moitié des honoraires de l'évaluateur;

**ATTENDU QUE** compte tenu de la valeur du Terrain à céder, étant inférieure à 100 000 \$, en vertu du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*, l'autorisation du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'est pas requise;

**ATTENDU QU'**actuellement le Terrain n'est d'aucune utilité pour la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a consulté son service des ressources matérielles et ce dernier lui a confirmé que le Terrain ne pourrait servir à un agrandissement éventuel de l'école Saint-Gérard;

**ATTENDU** l'intention de la Commission scolaire de vendre le Terrain à LocaPro;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification, Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité:

D'autoriser le Directeur général de la Commission scolaire à procéder à toutes les démarches pertinentes à la transaction immobilière requise, et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de la Commission scolaire, l'acte notarié pertinent à la cession d'un terrain identifié comme partie du lot 1 842 495 du cadastre officiel du Québec, d'une superficie de 99 mètres carrés, à un prix de 25 000 \$.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Acquisition des  
lots 6 230736 et 4  
929 379 à 4 929  
384 du cadastre  
du Québec sis sur  
le chemin du Golf,  
arrondissement  
Verdun, Montréal**

**CC19/20-01-054**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre d'intention

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire connaît actuellement une forte croissance, nécessitant l'acquisition de nouveaux locaux sur tout son territoire et notamment sur le territoire de l'Île-des-Sœurs;

**ATTENDU QUE** pour accueillir l'ensemble de la clientèle élève projetée sur le territoire de l'Île-des-Sœurs, la Commission scolaire aurait besoin de construire une école primaire ainsi qu'une école secondaire;

**ATTENDU QU'**en considération du coût d'un tel projet de construction qui dépasserait 50 millions de dollars, la *Loi sur les infrastructures publiques* confie à la Société québécoise des infrastructures (SQI) le mandat de la recherche, de la négociation et de l'acquisition d'un terrain pour le compte de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** la SQI a identifié les lots 6 230736 et 4 929 379 à 4 929 384 du cadastre du Québec sis sur le chemin du golf à l'Île-des-Sœurs qui seraient susceptibles de répondre aux besoins de la Commission scolaire;

**ATTENDU QUE** lesdits lots pourraient permettre la construction d'une école primaire ainsi qu'une école secondaire;

**ATTENDU QUE** la SQI a donné le mandat à un évaluateur agréé externe afin d'évaluer la valeur marchande des lots;

**ATTENDU QUE** l'évaluateur a fixé la valeur marchande des lots à 59 000 000 \$;

**ATTENDU QU'**en date du 19 décembre 2019, afin d'accélérer le processus, la Commission scolaire a fait parvenir une lettre d'intention d'acquérir les dits lots à leur propriétaire, pour un montant de 59 000 000 \$, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation de son Conseil des commissaires, à l'obtention des autorisations gouvernementales requises dont le financement et à l'absence d'irrégularité suite à la mise en œuvre d'une vérification diligente;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a laissé au propriétaire des dits lots jusqu'au 17 janvier 2020 pour répondre à la lettre d'intention;

**ATTENDU QUE** les démarches ont été entreprises auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir le financement nécessaire à l'acquisition de l'immeuble;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification, Finance et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Directeur général de la Commission scolaire à procéder, à l'obtention des autorisations gouvernementales requises dont le financement, à toutes les démarches pertinentes à la transaction immobilière requise, et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de la Commission scolaire, l'acte notarié pertinent à l'acquisition de l'immeuble;

De déclarer confidentielles les conditions et les démarches d'acquisition de l'immeuble énumérées dans le sommaire déposé au soutien de la présente résolution, et ce, jusqu'à la signature de l'acte notarié.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Nouvelle école  
primaire  
Pierrefonds, école  
Allancroft et  
nouvelle école  
primaire Saint-  
Laurent Ouest -  
Nomination des  
membres des  
comités de  
sélection**

**CC19/20-01-055**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)

**ATTENDU QUE** le MESS a autorisé, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Pierrefonds;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a fait part à la CSMB de son intention de lui céder l'école Allancroft et que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, le MESS a alloué un financement à la CSMB pour débiter l'étude liée à la transformation;

**ATTENDU QUE** le MESS a autorisé, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures, la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Saint-Laurent Ouest;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public qualitatif afin de sélectionner les professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre du projet de construction;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la composition des comités de sélection responsables d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres, dont un de l'externe;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Maurice Éthier, il est résolu à l'unanimité :

De nommer aux comités de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1 déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Plan triennal de  
répartition et de  
destination des**

Documents déposés :

- A) Sommaire



**immeubles  
(PTRDI)  
2019-2022 et  
liste des écoles et  
des centres –  
Adoption**

**CC19/20-01-056**

- B) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et liste des écoles et des centres
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC18/19-06-185
- F) Articles 193 et 211 de la Loi sur l'instruction publique

Madame Caroline Varin souligne la lettre signée par Monsieur Lamontagne, directeur général de la Ville de Montréal, par laquelle il mentionne prévoir l'arrivée de 1000 nouveaux ménages dans le secteur de l'Île-des-Sœurs. Elle espère, que dans ce contexte, la construction d'une 4<sup>e</sup> école primaire sera envisagée.

**ATTENDU QUE** le 25 juin 2019, le Conseil des commissaires adoptait, pour consultation, par la résolution #CC18/19-06-185, le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2019-2022 et la liste des écoles et des centres;

**ATTENDU QUE** l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique prescrit la consultation du Comité de parents sur ce plan et la liste des écoles et des centres;

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prescrit que la Commission scolaire doit adopter, chaque année, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) et la liste des écoles et des centres, après consultation auprès de la communauté métropolitaine de Montréal et des villes concernées;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents, les villes recoupant en tout ou en partie le territoire de la Commission scolaire et de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que le Comité consultatif de gestion ont été consultés;

**ATTENDU** les avis favorables reçus;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire.

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 et la liste des écoles et des centres de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, le tout tel que modifié et déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Projet de  
modification des  
territoires  
d'appartenance  
des écoles  
secondaires des  
Sources, Dorval-  
Jean-XXIII et  
Félix-Leclerc et la  
création d'un  
territoire  
d'appartenance  
pour la Nouvelle  
école secondaire  
Pierrefonds –  
Adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Carte géographique des territoires d'appartenance proposés
- C) Synthèse des avis reçus
- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC19/20-10-024

Monsieur Maurice Éthier souligne le travail fait pour répondre aux préoccupations des parents.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que le Conseil des commissaires est sensible au fait que les élèves qui étaient transportés gratuitement par le transport scolaire devront maintenant payer leur transport. Un second regard sera porté sur le sujet afin de venir en aide aux familles défavorisées.

Madame Louise Leroux renchérit en indiquant que certains élèves pourraient avoir besoin de soutien pour payer le transport.

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande des précisions quant au financement du transport scolaire.

Madame Nathalie Provost répond et explique notamment qu'il y a toujours deux ans de retard dans les budgets accordés par le Ministre relativement au transport scolaire.

**CC19/20-01-057**

**ATTENDU** la résolution #CC19/20-10-024 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification des territoires d'appartenance des écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc et la création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

**ATTENDU** la création du territoire d'appartenance de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys favorise une transition harmonieuse du primaire au secondaire;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle école secondaire est située sur le territoire d'appartenance de l'école Dorval-Jean-XXIII, à proximité du territoire d'appartenance de l'école secondaire des Sources;

**ATTENDU QU'**il faut répartir la clientèle entre les écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII, Félix-Leclerc et la Nouvelle école secondaire Pierrefonds afin de permettre un équilibre entre les places disponibles et la croissance annoncée;

**ATTENDU** les soirées d'information tenues à la Nouvelle école secondaire Pierrefonds les 15, 16 et 17 octobre 2019 pour les parents des élèves concernés par les modifications apportées aux territoires d'appartenance;

**ATTENDU** les avis reçus des instances consultées, soit les conseils d'établissement des écoles des Sources, Dorval-Jean-XXIII, Félix-Leclerc, Lalande, du Grand-Chêne, Perce-Neige, Harfang-des-Neiges et Murielle-Dumont, du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

**ATTENDU QUE** la proposition initiale se voulait une ébauche permettant aux instances en consultation de faire des propositions dans le but de créer un territoire d'appartenance répondant aux attentes du milieu;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

De modifier les territoires d'appartenance des écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc et de créer un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire Pierrefonds, et de les appliquer à partir de la rentrée scolaire 2020-2021 aux élèves concernés, le tout, selon les cartes géographiques et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

D'appliquer les nouvelles limites territoriales aux élèves concernés qui seront en 1<sup>ère</sup> secondaire pour l'année 2020-2021;

De permettre aux élèves qui n'ont pas débuté leur scolarisation au secondaire, mais qui ont été admis dans un programme particulier de l'une des trois écoles concernées, de réaliser leur scolarisation dans cette école, pour la durée de leur admission dans ce programme avec un droit au transport selon les règles de la Politique du transport scolaire;

De maintenir les élèves qui ont débuté leur scolarisation au secondaire dans l'une des trois écoles concernées dans ces écoles afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarisation dans cette école avec un droit au transport selon les règles de la Politique du transport scolaire;

De transmettre à la direction de la Nouvelle école secondaire Pierrefonds toutes les suggestions qui ont été nommées par les instances en consultation.

### **PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2020-2021 modifiés– CSMB (*projet*)
- C) Synthèse des avis reçus

**Bourgeois pour  
l'année scolaire  
2020-2021 –  
Adoption**

- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC19/20-10-023
- F) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

Monsieur Christian Desjardins félicite madame Nathalie Provost pour la qualité du travail fait afin de rendre le document plus facilement compréhensible.

Madame Caroline Varin propose que le délai d'annulation du choix d'école par un parent soit diminué à 10 jours afin de faciliter l'organisation scolaire des écoles.

Le Conseil maintient le délai à 15 jours puisqu'il s'agit déjà une amélioration. Il n'y avait aucun délai avant.

**CC19/20-01-058**

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le 8 octobre 2019, le Conseil des commissaires a adopté, aux fins de consultation, par la résolution #CC19/20-10-023, les critères d'inscription de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2020-2021;

**ATTENDU** les avis émis par les instances consultées, soit le Comité de parents, le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les critères d'inscription modifiés de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, pour l'année scolaire 2020-2021, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Délégués au  
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillerier résume la dernière rencontre du Conseil du CGTSIM. Il résume aussi les discussions qui se sont tenues lors de leur rencontre sur les milieux défavorisés.

**Délégués à  
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les faits saillants pour l'ACELF.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2017 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 septembre 2017 du Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Comité de parents**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information de la présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne n'a rien à ajouter à son rapport.

**Information du directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand mentionne, au sujet du programme d'éthique et de culture religieuse, que les travaux ont débuté il y a plus de 18 mois. La CSMB sera présente aux audits. Nous souhaitons influencer les modifications au programme.

Il informe les commissaires que des consultations par la Commission scolaire Lester-B.-Pearson se sont tenues durant tout l'automne 2019. Deux immeubles seront laissés vacants par la CSLBP, l'école Allancroft et l'école Place Cartier. Cette dernière sera visitée le 16 janvier pour en vérifier la capacité.

Il explique également que lors de l'acquisition de l'école Riverdale, la CSLBP désirait garder le sous-sol de l'école pour des programmes de formations professionnelles. L'immeuble sera finalement libéré dans son entièreté, ce qui donne une capacité de plus ou moins 2600 élèves.

Dans le cas de l'école Allion, la CSMB avait fait une demande de financement, mais il y avait un problème de vétusté et un enjeu relativement à l'intérêt patrimonial que présente l'immeuble. Une étude de vétusté sera faite et nous pourrons alors décider s'il est envisageable d'acquérir cet édifice ou non.

**Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information Île-des-Soeurs**

Madame Caroline Varin informe ses collègues que monsieur Michael Bergeron a fait son mea culpa lors d'une entrevue le 3 décembre dernier, où il félicitait les travaux en lien avec la construction de l'école des Marguerite. Il demandait s'il y avait une façon pour les municipalités de prévoir un terrain pour une école, dans leurs grands projets.

**Certificat de  
l'Assemblée  
nationale du  
Québec**

Madame Diane Lamarche-Venne précise que c'est exactement la vision de la CSMB.

Madame Abi Koné souligne qu'elle a participé, avec monsieur Paul St-Onge et des enseignants, à un programme de sensibilisation des commerçants.

Suite à cette initiative, la CSMB a reçu un certificat de l'Assemblée nationale du Québec pour son travail auprès des OBNL.

**Huis clos**

**CC19/20-01-059**

ADVENANT 20 h 07, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Sont invités à rester les membres de la Direction générale, la Secrétaire générale, madame Chrystine Loriaux. Monsieur Martin Graton est également invité à rester afin de traiter le point 6.2 B) « Achat d'un terrain dans le secteur Saint-Laurent – Demande de financement au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ».

**Retour en séance  
délibérante**

**CC19/20-01-060**

ADVENANT 21 h 13, **SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Achat d'un terrain  
dans le secteur  
Saint-Laurent –  
Demande de  
financement  
au ministre de  
l'Éducation et de  
l'Enseignement  
supérieur**

**CC19/20-01-061**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution #CC19/20-08-006
- C) Offre d'achat
- D) Rapport d'évaluation du terrain par un évaluateur agréé
- E) Rapport de justification d'une offre d'achat supérieure à la valeur estimée par l'évaluateur agréé
- F) Lettre de Monsieur Éric Blackburn, sous-ministre du MEES du 19 décembre 2020

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire, par sa résolution #CC19/20-08-006, a formulé une offre d'achat auprès d'un propriétaire dans le secteur de Saint-Laurent;

**ATTENDU QUE** cette offre d'achat a été acceptée par le vendeur et qu'elle est conditionnelle à l'obtention du financement par le MEES;

**ATTENDU QUE** l'acquisition de ce terrain est en lien avec un projet d'ajout d'espace programmé au Plan québécois d'infrastructures 2019-2029;

**ATTENDU** la lettre datée du 19 décembre 2020 du sous-ministre du MEES, Monsieur Éric Blackburn, enjoignant la CS à

procéder au dépôt d'offres d'achat et de faire des acquisitions de terrains dans le cadre des projets d'ajouts d'espaces;

**ATTENDU** que le MEES a déjà donné son accord au projet et que les modalités de financement par le MEES pour l'achat de ce terrain seront connues en janvier 2020;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des démarches faites par la Commission scolaire doit demeurer confidentiel jusqu'à la conclusion de la transaction;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à déposer une demande de financement au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir un terrain dans le secteur Saint-Laurent au montant de 8M\$ prévu à l'offre d'achat formulée au propriétaire et déposée au soutien de la présente résolution.

D'autoriser le directeur général, advenant l'autorisation du Ministre, à procéder à toutes les démarches pertinentes à la transaction, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de la CSMB, l'acte de vente pertinent à l'acquisition de cette propriété.

D'autoriser le directeur général, advenant le cas où le MEES ne serait pas en mesure de donner une réponse définitive à la présente demande d'aide financière à temps pour conclure la transaction dans les délais impartis dans le cadre des négociations de la promesse d'achat, à procéder à une demande d'emprunt temporaire au MEES afin de permettre à la CSMB d'acquérir le terrain sans délai indu;

De déclarer confidentielles les conditions et les démarches d'acquisition de l'immeuble énumérées dans le sommaire déposé au soutien de la présente résolution, et ce, jusqu'à la signature de l'acte notarié/ou la fin des négociations, selon le cas.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Suivi au projet de  
Loi 40**

Madame Diane Lamarche-Venne fait la proposition suivante :

**ATTENDU QUE**, par sa résolution CC12/13-06-189, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) faisait le choix de se désaffilier de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), et ce, à compter du 31 mars 2014;

**ATTENDU QUE** depuis, plusieurs changements ont eu lieu à la FCSQ, notamment quant à sa gouvernance;

**ATTENDU**, également, que la position de la FCSQ quant

à l'évolution de la gouvernance des commissions scolaires s'est développée d'une manière qui soit davantage en adéquation avec celle de la CSMB;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de l'adoption du projet de loi no 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, il devient opportun pour la CSMB de s'allier aux autres commissions scolaires;

**ATTENDU QUE** la CSMB souhaite participer à l'élaboration de la stratégie et aux démarches qui seront faites par la FCSQ auprès du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du gouvernement du Québec ou de toute autre instance, dans l'objectif d'influencer et d'améliorer le projet de loi déposé, le tout dans l'intérêt de l'ensemble des élèves québécois;

**ATTENDU QUE,** pour ce faire, la CSMB propose de réintégrer la FCSQ;

**ATTENDU QUE** la prochaine rencontre du Conseil général de la FCSQ se tiendra le 24 janvier 2020 et que la demande d'adhésion de la CSMB pourra alors être présentée conformément à l'article 2.1.2 des règlements généraux de la FCSQ;

Il est proposé qu'il soit résolu :

De demander au Conseil général d'adhérer à la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Pour ce faire, de mandater la Secrétaire générale de la CSMB afin que soit transmise la présente résolution à la Direction générale de la FCSQ pour présentation à son Conseil général, conformément à l'article 2.1.1 de ses règlements généraux;

De s'engager à se conformer à la loi et aux règlements de la FCSQ, de même qu'à payer la cotisation établie par l'assemblée générale;

De désigner, dès à présent, Mme Diane Lamarche-Venne, comme déléguée du Conseil des commissaires de la CSMB à la FCSQ;

De désigner \_\_\_\_\_, comme substitut à la déléguée;

De déclarer la présente résolution confidentielle jusqu'à la décision du Conseil général de la FCSQ, le 24 janvier 2020.

Madame Lamarche-Venne demande s'il y a des intéressés pour la position de substitut.

Messieurs Christian Desjardins et Luc Landreville proposent leur candidature.



**Vote secret**

**CC19/20-01-061a**

L'on procède au vote secret sur les candidatures.

Les résultats du vote sont les suivants :

**VOTES POUR** : madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Marie-Josée Boivin; madame Stefana Lamasanu; madame Joanne Bonnici; madame Sarita Benchimol; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis; monsieur Yan Ouellette; monsieur Timothée Tchifofo; monsieur Luc Landreville; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Maurice Éthier; monsieur Christian Desjardins; madame Louise Leroux; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne (15)

**ABSTENTION** : monsieur Ghislain Laporte (1)

Monsieur Luc Landreville est élu à la majorité.

L'on procède au vote sur la proposition principale.

**CC19/20-01-062**

**ATTENDU QUE**, par sa résolution CC12/13-06-189, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) faisait le choix de se désaffilier de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), et ce, à compter du 31 mars 2014;

**ATTENDU QUE** depuis, plusieurs changements ont eu lieu à la FCSQ, notamment quant à sa gouvernance;

**ATTENDU**, également, que la position de la FCSQ quant à l'évolution de la gouvernance des commissions scolaires s'est développée d'une manière qui soit davantage en adéquation avec celle de la CSMB;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de l'adoption du projet de loi no 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, il devient opportun pour la CSMB de s'allier aux autres commissions scolaires;

**ATTENDU QUE** la CSMB souhaite participer à l'élaboration de la stratégie et aux démarches qui seront faites par la FCSQ auprès du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du gouvernement du Québec ou de toute autre instance, dans l'objectif d'influencer et d'améliorer le projet de loi déposé, le tout dans l'intérêt de l'ensemble des élèves québécois;

**ATTENDU QUE**, pour ce faire, la CSMB propose de réintégrer la FCSQ;

**ATTENDU QUE** la prochaine rencontre du Conseil général de la FCSQ se tiendra le 24 janvier 2020 et que la demande d'adhésion de la CSMB pourra alors être présentée conformément à l'article 2.1.2 des règlements généraux de la FCSQ;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De demander au Conseil général d'adhérer à la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Pour ce faire, de mandater la Secrétaire générale de la CSMB afin que soit transmise la présente résolution à la Direction générale de la FCSQ pour présentation à son Conseil général, conformément à l'article 2.1.1 de ses règlements généraux;

De s'engager à se conformer à la loi et aux règlements de la FCSQ, de même qu'à payer la cotisation établie par l'assemblée générale;

De désigner, dès à présent, Mme Diane Lamarche-Venne, comme déléguée du Conseil des commissaires de la CSMB à la FCSQ;

De désigner monsieur Luc Landreville, comme substitut à la déléguée;

De déclarer la présente résolution confidentielle jusqu'à la décision du Conseil général de la FCSQ, le 24 janvier 2020.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 21 h 18, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
**La présidente**

\_\_\_\_\_  
**La secrétaire générale**